



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

A Bordeaux, le mercredi 13 février 2019

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Site de Bordeaux
Pôle Patrimoines et Architecture
Affaire suivie par : Xavier Clarke

Tél. : 05 57 95 01 49
xavier.clarke@culture.gouv.fr

Monsieur le Président,

Votre collectivité s'est engagée dans une étude d'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Le document finalisé a été présenté devant la 1^{ère} section de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) du 11 décembre dernier. J'ai le plaisir de vous informer que cette commission a proposé un avis favorable au projet d'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la vallée de la Dronne.

En conséquence, je vous invite à poursuivre la procédure de mise en œuvre de ce projet d'AVAP conformément aux dispositions transitoires détaillées au II de l'article 114 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
et par délégation
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conseiller pour l'architecture



Xavier CLARKE de DROMANTIN

Monsieur Jean-Paul COUVY
Président de la communauté de communes Dronne et Belle
ZAE Pierre Levée
24 310 Brantôme en Périgord

Copie à Préfecture de Dordogne
UDAP de Dordogne
Bureau d'étude Be-HLC - 36 crs Tourny 24000 Périgueux

Site de Bordeaux : 54 rue Magendie – CS 41229 - 33074 BORDEAUX Cedex - Téléphone 05 57 95 02 02 - Télécopie 05 57 95 01 25.
Site de Limoges : 6 rue Haute de la Comédie - 87036 LIMOGES Cedex - Téléphone 05 55 45 66 00 - Télécopie 05 55 45 66 01.
Site de Poitiers : Hôtel de Rochefort - 102 Grand'Rue - BP 553 - 86020 POITIERS Cedex - Téléphone 05 49 36 30 30 - Télécopie 05 49 88 32

02.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine>